



MORT ANNONCÉE DE LA FILIÈRE GAZ FRANÇAISE! FO INTERPELLE LES ÉLU(E)S DE LA RÉPUBLIQUE

Le ministère de la Transition Écologique a publié le 24 novembre, les nouvelles normes de construction des bâtiments neufs. Ceux-ci doivent aboutir à une réduction d'au moins 30 % de la consommation d'énergie au quotidien ainsi que des émissions de gaz à effet de serre lors de la construction.

Cette Réglementation Environnementale 2020 exclura le gaz des maisons neuves en France dès l'an prochain et pousse également à une sortie du chauffage au gaz dans les logements collectifs.

Ce qui est annoncé par la ministre de la Transition Écologique, Barbara POMPILI comme une « révolution pour le logement et le secteur de l'énergie en France qui marquera une rupture majeure » acte purement et simplement la mort de la filière Gaz en France.

Après les projets funestes de démantèlement d'EDF et d'ENGIE, le gouvernement s'attaque également à la filière Gaz, aux entreprises, et aux 130 000 emplois directs et indirects qui la composent.

FO Énergie et Mines a interpellé les élus de la République, Députés, Sénateurs, afin que ceux-ci se mobilisent et interviennent au sein de la représentation nationale, pour l'avenir de cette filière, de celui des entreprises et des salariés qui la composent, mais également pour la défense du service public Républicain dont la filière gaz des IEG fait partie.



AGIR, NE PAS SUBIR !

www.fnem-fo.org